



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TAXIS

Je soussigné(e) :

Représentant la Société :

Taxi (dénomination) :

De nationalité :

Domicilié à

Profession.....

Siège d'exploitation :

Lieu de stationnement

Téléphone fixe GSM.....

Adresse e-mail

Téléphone professionnelGSM professionnel

Sollicite l'autorisation d'exploiter un service de taxis, pour véhicules

Sollicite cette autorisation pour un terme de⁵..... ans.

Il vous prie de trouver en annexe, en plus du tableau joint à cette demande, les documents suivants :

- Attestation de qualification professionnelle émanant des services du Service Public de Wallonie.
- Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs ne datant pas de plus de trois mois, pour chacun des chauffeurs.
- Copie de la carte d'identité et des statuts le cas pour les personnes morales
- Une copie de l'inscription à la BCE (Banque carrefour entreprise)
- Une copie du permis de conduire avec la sélection médicale du/des chauffeurs
- Une copie du certificat du contrôle technique du/des véhicules
- Une copie du certificat de conformité du/des véhicules
- Une copie du certificat d'immatriculation du/des véhicules
- Une copie de la carte verte (assurance) du/des véhicules
- Une attestation de la compagnie d'assures certifiant que le véhicule est assuré en tant que taxi
- Une copie de la facture d'achat du/des véhicule(s)
- Attestation du placement du taximètre
- Pour les personnes n'ayant pas encore de véhicule une attestation sur l'honneur qu'il rentreront les documents relatif à celui-ci, dès qu'il recevront la licence
- Une déclaration indiquant le nombre de personnes qui seront occupées ou précisant qu'il n'occupera pas de personnel.
- Eventuellement si le /les véhicules stationnent sur un bien privé, une attestation d'autorisation du propriétaire du bien.
- Attestation sur l'honneur certifiant la propriété ou future propriété des véhicules ou le respect des échéances de paiement.
- Attestation sur l'honneur de ne pas accuser plus de six mois de retard en matière de paiements de taxes ou impôts liés à l'exploitation de son service.
- Une attestation de l'ONSS d'où il résulte que les cotisations ont été versées régulièrement ou une attestation sur l'honneur du paiement régulier des cotisations versées auprès de l'ONSS.
- Les statuts ou actes de la société et un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs ne datant pas de plus de trois mois pour les personnes chargées de la gestion journalière de l'entreprise

Il certifie que le/les véhicules à mettre en service répondent à toutes les prescriptions de police et que les assurances nécessaires seront contractées avant la mise en marche du service.

Il s'engage à supporter les frais d'instruction et à payer la redevance annuelle qui pourrait être mise à sa charge.

Tubize, le

(signature)